Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026027-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-027 / Institutions et vie politique – Désignation de représentants

Objet : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire expose que les membres issus du Conseil Municipal sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les membres non élus sont désignés par arrêté municipal à l'issue d'un appel à candidatures dont l'échéance est fixée au 30 avril 2026.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être sur la liste. Il est proposé une liste de huit membres élus du Conseil Municipal et une liste de huit membres désignés pour constituer le Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS à 16, soit 8 membres élus et 8 membres nommés ;
- **DECIDE** de procéder à main levée à l'élection des membres du Conseil Municipal ;
- **PROCLAME** élus les membres du Conseil Municipal conformément au tableau ci-dessous :

Membres du Conseil Municipal
1) Sylvie GUILLO 2) Gaëlle BONENFANT 3) Alain GUILLARD 4) Pascale ASSON 5) Roselyne LE FORBAN 6) Annie JANOT-MONFORT 7) Cyrille BONGRE 8) Florence JEAN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026027-DE

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire